



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0563**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Programmes RESET (numérique responsable) et Self data territorial (réappropriation de la donnée par le citoyen) - Retrait de la décision n° CP-2021-0339 du 22 février 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0563**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Programmes RESET (numérique responsable) et Self data territorial (réappropriation de la donnée par le citoyen) - Retrait de la décision n° CP-2021-0339 du 22 février 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Commission permanente, par décision n° CP-2021-0339 du 22 février 2021, a approuvé :

- le partenariat à établir avec l'association FING pour les 2 projets de travail collaboratif sur le Self data territorial d'une part et la réappropriation de la donnée par les citoyens d'autre part (programme RESET),
- la participation financière de la Métropole de Lyon à hauteur de 20 000 € pour le programme Self data territorial et de 60 000 € pour le programme RESET,
- les 2 projets de convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association FING, fixant les modalités financières et les contributions de chaque partenaire à ces 2 programmes.

Elle a, par ailleurs, autorisé le Président de la Métropole à signer lesdites conventions.

Afin de garantir la sécurisation juridique du dossier d'attribution de cette subvention, tant au regard de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil qu'au titre du droit à l'information des élus en apportant les compléments attendus qui n'étaient pas disponibles au moment de la décision initiale, il est proposé à la Commission permanente de procéder au retrait de sa décision n° CP-2021-0339 du 22 février 2021 et de prendre une nouvelle décision.

I - Contexte

La FING est une association qui a été créée en 2000 dans l'objectif de proposer un lieu d'échanges et de réflexions sur les innovations et les transformations liées au numérique.

Elle regroupe environ 250 adhérents, grandes entreprises, start-ups, collectivités locales dont la Métropole de Lyon, universités, laboratoires, associations et professionnels qui souhaitent imaginer concrètement et ensemble le numérique de demain, porteur d'avenir et centré sur les capacités humaines.

L'association se définit comme un "think & do tank" (réservoir d'idées et d'actions concrètes) et travaille sur des programmes au cœur des enjeux liés au numérique : villes et habitants connectés, confiance numérique, ouverture des données publiques, démocratie, éducation, etc. Sa vocation première est exploratoire et prospective. Ses travaux sont publiés via un média propre (internetActu) et des publications spécialisées (Expéditions).

Elle développe des programmes annuels et, plus récemment, pluriannuels à vocation d'impact ainsi que des projets innovants sur des sujets variés, toujours dans l'objectif d'accompagner les acteurs de la ville et des territoires pour les amener à comprendre et à anticiper les enjeux du numérique dans l'urbain. Les thématiques qu'elle propose sont d'intérêt pour la Métropole et croisent souvent celles que cette dernière investit (réseaux numériques, nouveaux services en mobilité, innovation, dialogue urbain numérique, données publiques et espaces publics interactifs).

La FING est, à ce titre, un partenaire actif de la collectivité pour explorer les transformations numériques et identifier les solutions pour répondre à ses défis en replaçant systématiquement les citoyens au cœur des réponses possibles.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole porte une politique publique dédiée au numérique qui place les citoyens et usagers au cœur de ses enjeux. Elle souhaite faire du numérique responsable un axe majeur de développement territorial qui intègre éthique, souveraineté et renouveau démocratique.

Parmi les objectifs stratégiques en matière de numérique, l'éducation par le numérique et au numérique est prioritaire comme l'accès à la donnée, facteur de transparence et de lisibilité de l'action publique.

Ces approches de la Métropole sont communes et fréquemment partagées avec la FING qui développe actuellement 2 programmes en ce sens : le programme Self data territorial, feuille de route pour une implémentation européenne et le programme RESET, qui peuvent répondre respectivement au souhait de la collectivité d'accélérer les projets de réappropriation des données personnelles par le citoyen, d'une part, et de proposer un développement numérique plus responsable, d'autre part.

Historiquement, la Métropole a déjà été partenaire avec d'autres collectivités ou parties prenantes publiques ou privées de 2 programmes importants.

Le premier "Mes infos" (la MAIF, le Tuba, Cozy Cloud, les collectivités de La Rochelle et de Nantes), est un projet collaboratif qui a permis à la Métropole de défricher et s'approprier le concept de SelfData, alors novateur, ainsi que de s'associer à une expérimentation auprès de 3 000 utilisateurs réels.

Le second, sur l'émergence du concept de "SelfData territorial" (Cozy Cloud, Métropole de Lyon, La Rochelle, Nantes) a permis de construire 3 cas d'usage sur l'action sociale dont un en cours d'expérimentation. Ce projet a clarifié le rôle des collectivités dans l'émergence du selfData sur les territoires : quelle place des collectivités, quelle gouvernance, quelles données, quels cas d'usages pour les villes ou agglomérations, quel équilibre économique, etc ?

Sur ce dernier sujet, la Métropole rejoint une démarche initiée quelques années auparavant par la FING, qui a fait l'objet de 6 programmes entre 2012 et 2019, animée par cet organisme.

III - Partenariat proposé entre la FING et la Métropole

La Métropole propose de s'associer, au sein d'un partenariat formalisé, à ces 2 programmes spécifiquement portés par la FING :

- le programme Self data territorial - feuille de route pour une implémentation européenne poursuit les travaux initiés par l'association sur le self data dès 2016 avec l'implication de la Métropole, rejointe par d'autres collectivités à partir de 2018 (La Rochelle et Nantes).

Dans le cadre de ce programme à l'échelle européenne, la Métropole pourra partager et capitaliser avec d'autres pays européens sur ce sujet de la réappropriation des données personnelles, dans la perspective d'offrir une alternative aux plateformes mondialisées.

La Métropole souhaite, dans ce cadre, accélérer le développement de cas d'usages concrétisant le self data, en développant des services en lien avec les politiques publiques métropolitaines, tels que les domaines social, de la solidarité ou encore de l'énergie ou de l'habitat et ceci, en impliquant potentiellement des partenaires publics et privés ;

- le programme RESET a pour ambition de transformer le numérique, de mieux le maîtriser et d'en réorienter les impacts (environnementaux, sociaux, sociétaux, économiques).

L'objectif de la Métropole est d'explorer, aux côtés de la FING et de partenaires des secteurs public et privé (déjà engagés ou à venir), des solutions permettant de co-construire un numérique voulu et non subi, davantage ancré dans la responsabilité et la résilience, porteur de souveraineté numérique.

Il s'agit pour la Métropole d'initier ou de rejoindre des groupes de travail thématiques (appelés coalitions), constitués autour d'enjeux majeurs du numérique (par exemple pour un achat public numérique responsable et conscient de ses choix, pour un accès aux données environnementales d'intérêt général actionnables par les acteurs territoriaux, pour des civic tech au service de la qualité démocratique, etc.).

Ainsi, la Métropole participera aux coalitions sur des thématiques en cohérence avec les feuilles de routes de la collectivité. Les services de la collectivité mobilisés co-construisent alors avec des partenaires (locaux et nationaux) un plan d'actions et mettent en oeuvre des solutions (par exemple : nouveaux référentiels techniques, juridiques, outils d'autodiagnostic ou de calcul d'impact environnemental pour les concepteurs de services numériques, etc.). L'enjeu est donc bien de repenser concrètement, collectivement au niveau national, l'approche du numérique pour qu'il impacte positivement le cadre de vie des citoyens et l'environnement.

IV - Dispositifs conventionnels pour la mise en œuvre du partenariat

Deux conventions formalisent les objectifs et les engagements réciproques de la Métropole et de la FING dans le cadre de ses travaux de recherche, de prospective, de conduite de projets initiés par la FING, qui s'articulent avec ses propres missions et son programme de travail.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention relative au programme Self data territorial - feuille de route pour une implémentation européenne qui établit les engagements ainsi que la participation financière de chacun dans ce partenariat. La Métropole et les autres partenaires de la FING s'engagent à participer au financement de ce programme. Le coût total prévisionnel du programme est de 100 000 € TTC sur l'ensemble de la durée du programme self data territorial. Une participation de la Métropole d'un montant de 20 000 € sera versée à la FING. Le montant restant à charge de la FING est financé par d'autres partenaires : la Communauté d'agglomération de La Rochelle, La Poste, La MAIF, NTT Data.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver la convention relative au programme RESET qui établit les engagements ainsi que la participation financière de chacun dans ce partenariat. La Métropole et les autres partenaires de la FING s'engagent à participer au financement de ce programme de recherche couvert par la présente convention. Le coût total prévisionnel du projet est de 750 000 € TTC sur 3 ans (2020-2022). Une participation de la Métropole d'un montant de 30 000 € par an sur 2 ans, soit un montant total de 60 000 €, sera versée à la FING. Le montant restant à charge de la FING est financé par elle-même et ses autres partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Retire la décision de la Commission permanente n° CP-2021-0339 du 22 février 2021, relative à l'approbation du partenariat avec l'association FING et au versement des participations financières correspondantes.

2° - Approuve :

a) - le partenariat à établir entre la Métropole et l'association FING relatif aux 2 programmes Self data territorial et programme RESET,

b) - la participation financière de la Métropole à hauteur de 20 000 € pour le programme Self data territorial et de 60 000 € pour le programme RESET,

c) - le projet de convention à passer entre la Métropole et l'association FING, fixant les modalités financières et les contributions de chaque partenaire au programme Self data territorial,

d) - le projet de convention à passer entre la Métropole et l'association FING, fixant les modalités financières et les contributions de chaque partenaire au programme RESET.

3° - Autorise monsieur le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 80 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 65 - opération n° OP28O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.